Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 41 (1979)

Heft: 9

Rubrik: Mesures administratives concernant la circulation routière en 1978

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mesures administratives concernant la circulation routière en 1978

Retrait du permis de conduire

Dans toute la Suisse en 1978, 21'293 permis de conduire ont été retirés, 0,4% de moins que l'année précédente (a.p.).

Les motifs de retrait ont été:

l'ébriété	dans 9637 cas	45,5%	(a.p. 45 %)
les fautes de conduite	dans 9817 cas	46 %	(a.p. 46,5%)
autres motifs *)	dans 1839 cas	8,5%	(a.p. 8,5%)

^{*)} notamment maladies, toxicomanies, défauts de caractère.

La durée des retraits a été de:

1 mois	dans 6760 cas	31,5%	(a.p. 31 %)
2 mois	dans 3580 cas	17 %	(a.p. 17,5%)
3 mois	dans 2851 cas	13,5%	(a.p. 13,5%)
plus de 3–6 mois	dans 4150 cas	19,5%	(a.p. 20 %)
plus de 6 mois jusqu'à titre définitif	dans 2233 cas	10,5%	(a.p. 10 %)
durée indéterminée	dans 1719 cas	8 %	(a.p. 8 %)
110 1			
L'âge des intéressés a été le suivant:			
jusqu'à 20 ans	dans 2134 cas	10 %	(a.p. 10 %)

,	
21-30 ans	dans 8866 d

21-30 ans	dans 8866 cas	41,5%	(a.p. 41	%)
31-60 ans	dans 9297 cas	43,5%	(a.p. 44	0/0)
plus de 60 ans	dans 996 cas	5 %	(a.p. 5	0/0)

Autres mesures relatives à la circulation

Outre les retraits de permis de conduire, ont été prises les mesures suivantes:

refus de délivrer un permis de conduire	1754	(a.p. 1477)
retrait d'un permis d'élève conducteur	2077	(a.p. 2027)
refus du permis de moniteur de conduite	31	(a.p. 30)
retrait du permis de moniteur de conduite	6	(a.p. 5)
refus de faire usage d'un permis étranger	1432	(a.p. 1212)
mesures touchant des conducteurs de cyclomoteurs	6848	(a.p. 5833)
mesures touchant des conducteurs de véhic. agricoles	55 *)	(a.p. 52)
interdiction de conduire un cycle	94	(a,p. 99)
interdiction de conduire un véhicule à traction animale	· - '.	(a.p. 1)

Le chiffre total des refus ou retraits relatifs aux permis de conduire et des interdictions s'élève à 33'590 (a.p. 32'117).

Les refus du permis de conduire et les retraits du permis d'élève conducteur ont eu pour motifs: la circulation sans permis ou sans être accompagné (34% des cas), les défauts de caractère, y compris le vol d'usage (15,5%), les fautes de circulation, l'ébriété et autres incapacités semblables (13,5%), les échecs répétés à l'examen (28,5%), les maladies ou infirmités (2,5%), autres motifs (6%).

En ce qui concerne les mesures touchant des conducteurs de cyclomoteurs, l'alcool occupe la première place (ébriété 21%, alcoolisme 0.5%). Suivent les fautes de conduite (16,5%), vol d'usage (11%) et les autres motifs (51%).

30 mars 1979

Département Fédéral de justice et police Service d'information et de presse

^{*)} BE 11, BL 1, BS 1, FR 3, GL 1, GR 7, LU 3, NE 1, SG 2, SO 1, SZ 1; TG 2, VD 10, VS 6, ZH 3.